

REVENU DE RETRAITE FIABLE

RENTE À CONSTITUTION IMMÉDIATE



Placements mondiaux
Sun Life

Oubliez vos idées préconçues

La retraite n'est plus ce qu'elle était. Une rente à constitution immédiate peut vous procurer un chèque garanti tous les mois pour le reste de votre vie – vous laissant libre de sortir des sentiers battus et de vivre de nouvelles expériences.

Ayez plus de temps pour apprécier la vie

Une rente à constitution immédiate transforme votre épargne-retraite en un revenu de retraite sûr et concurrentiel, sans mettre votre argent à risque. Vous recevez des paiements garantis qui ne diminueront jamais et qui dureront tant que vous serez en vie – une solution rassurante pour vos besoins de revenu de retraite.



Apprenez-en plus sur les rentes à constitution immédiate sur placementsmondiauxsunlife.com



Évitez les soucis financiers à la retraite

Chacun a des plans différents pour la retraite, mais tout le monde souhaite en profiter à son gré, sans avoir à se soucier des frais de base. La Sun Life vous offre une foule de choix pour créer le contrat de rente qui répond le mieux à vos besoins.

Une rente viagère peut s'intégrer dans votre plan général de retraite. Elle offre de la souplesse pour vous aider à vous préparer à la retraite que vous souhaitez.

Choisissez le type de rente* qui répondra le mieux à vos aspirations.

- **Rente viagère** – paiements garantis durant toute votre vie.
- **Rente réversible** – paiements garantis la vie durant de deux personnes.
- **Rente à terme fixe** – paiements garantis pendant une période déterminée.

La rente peut être souscrite en utilisant des fonds provenant de l'un ou de plusieurs des placements enregistrés et non enregistrés suivants :

Fonds enregistrés

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Régime de pension agréé (RPA)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRR)
- Régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB)
- REER immobilisé/Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)

Fonds non enregistrés

- Épargne
- Placements

*La réglementation détermine le type de contrat de rente à constitution immédiate que vous pouvez souscrire selon la source des fonds utilisés pour le souscrire.



La liberté de choisir votre style de vie à la retraite

Vous pouvez choisir de recevoir un revenu mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel et, selon vos besoins, vous pouvez choisir l'une des options de paiement suivantes :

- **Revenu uniforme** – votre revenu demeure le même.
- **Paiements indexés** – chaque année, votre revenu augmente d'un certain pourcentage pour compenser l'inflation.
- **Revenu décroissant** – vous et le corentier pouvez toucher un revenu plus élevé tant que vous êtes tous les deux en vie. Si l'un de vous décède le revenu diminue.
- **Revenu coordonné** – vous recevez un revenu plus élevé avant que ne commence le versement des prestations de retraite prévues par l'État. Une fois que vous recevrez ces prestations, votre revenu diminuera.

Le montant de votre revenu dépend de plusieurs facteurs, tels l'âge, le sexe, le montant affecté à la souscription de la rente, le taux d'intérêt, le type de rente et toute période garantie choisie.

Qu'est-ce que la **période garantie**?

L'ajout d'une période garantie à une rente viagère vous permet de vous assurer de recevoir votre rente jusqu'à la fin de votre vie. De plus, advenant votre décès (ou dans le cas d'une rente réversible, advenant le décès du corentier et de vous-même) avant la fin de la période garantie, votre bénéficiaire recevra une prestation de décès. Le choix de la période garantie se fait au moment de la souscription du contrat.

Selon la rente que vous choisissez et la source des fonds utilisés pour souscrire le contrat, la prestation de décès peut être la continuation des paiements ou le versement d'une somme globale.

En ce qui concerne la rente à terme fixe, le revenu est garanti jusqu'à la fin de la période choisie. Si vous décédez avant la fin de cette période, nous verserons une prestation de décès à votre bénéficiaire.

Les rentes à constitution immédiate de Placements mondiaux Sun Life vous offrent :



Sécurité

Revenu garanti durant toute votre vie ou pour une période de votre choix.



Simplicité

Vous n'avez pas à vous occuper activement de la gestion de vos placements et votre revenu ne sera pas affecté par les taux d'intérêt ou les marchés.



Stabilité

Le versement d'un revenu régulier vous assure la tranquillité d'esprit.

Offrez-vous une retraite à votre image

La retraite est une période passionnante. Avec une rente à constitution immédiate de Placements mondiaux Sun Life, vous pourrez vous concentrer sur ce que vous voulez faire, grâce à la stabilité et à la sécurité d'un revenu garanti. Souscrivez une rente à constitution immédiate et laissez-nous le soin de gérer votre placement. Vous n'aurez plus de souci à vous faire, car nous nous occupons du reste.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez **placementsmondiauxsunlife.com**

Appelez au **1-877-786-5433**

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.

820-3334-04-21